



Université Sorbonne Paris Cité

Ce projet a été sélectionné par le jury, il n'est naturellement réalisable que si les financements alloués par l'Etat sont à la hauteur de l'ambition qu'il porte.

Le projet de Sorbonne Paris Cité est un des lauréats de la deuxième vague des appels Initiatives d'excellence lancés dans le cadre des Investissements d'avenir. Au total, 8 projets, dont 4 en Ile-de-France, ont été sélectionnés par un jury international composé d'universitaires et de représentants du monde socio-économique.

L'appel à projets Initiative d'excellence a été lancé par l'Etat en 2011 dans le cadre du programme Investissements d'avenir. Il porte l'ambition de doter la France de 5 à 10 ensembles universitaires capables de rivaliser avec les meilleures universités du monde. Les initiatives d'excellence "réuniront, selon une logique de territoire, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà reconnus pour leur excellence scientifique et pédagogique. Elles visent un niveau d'intégration élevé capable d'assurer leur visibilité et leur attractivité à l'échelle internationale. Les initiatives d'excellence se structureront autour de projets scientifiques particulièrement ambitieux, en partenariat étroit avec leur environnement économique".

L'ensemble de ces projets se verra doter d'un fonds de 7,7 milliards d'euros. Lors de la phase probatoire de quatre ans, une part des revenus de ce capital sera versée à chaque projet sélectionné pour financer les premières dépenses de sa mise en œuvre. Après la période probatoire, et en fonction des objectifs atteints, chaque campus labellisé recevra une dotation en capital dont les revenus assureront leur financement dans la durée. Cette dotation, qui pourra aller jusqu'à 1 milliard d'euros, viendra compléter les fonds privés levés.

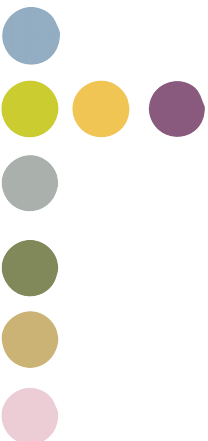
Quel est le projet porté par Sorbonne Paris Cité ?

Les huit institutions de Sorbonne Paris Cité, quatre universités - l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris Diderot, l'Université Paris 13 - et quatre établissements d'enseignement supérieur et de recherche à statut particulier - l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et des civilisations orientales (INALCO), l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), l'École des hautes études en santé publique (EHESP), ont décidé de construire en commun une nouvelle Université d'ici quatre ans.

Cette université portera le nom d'Université Sorbonne Paris Cité (USPC). Elle accueillera près de 120 000 étudiants, 6000 chercheurs et enseignants chercheurs, 5800 personnels administratifs, techniques et de bibliothèques, sur trois campus (le campus Saint-Germain-des-Prés/Quartier Latin ; le campus Seine Rive Gauche ; le campus Seine Saint Denis) et sur une antenne régionale (le campus de l'EHESP à Rennes). La vie culturelle, sportive et associative de chacun des campus permettra l'épanouissement des étudiants et de la communauté universitaire. Leur répartition anticipe sur la constitution progressive du Grand Paris, qui dépassera les limites géographiques actuelles de la capitale. Elle permet de ne pas éloigner excessivement les étudiants de leur lieu d'habitation dans une région où le manque de logements universitaires entrave la mobilité étudiante. La question du logement étudiant sera une de nos premières priorités. Les campus ont une vocation omni-disciplinaire qui répond à la demande des populations - étudiantes ou déjà en situation professionnelle - en formation initiale et continue.

L'USPC proposera une offre de formation variée et irriguée par les équipes scientifiques, dès la Licence et jusqu'au Doctorat. Des instituts de haut niveau international donneront une grande visibilité à des programmes de recherche ambitieux. L'ambition ainsi portée est de situer l'USPC parmi les 10 meilleures universités européennes et les 30 meilleures mondiales d'ici 2020.

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51351/initiatives-d-excellence.html>



Quelles sont les origines de notre projet ?

Le projet de création de l'USPC a été conçu au sein du PRES Sorbonne Paris Cité créé en 2010 par 8 institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Le Bureau du PRES, composé de son Président et des 8 présidents d'universités et directeurs, et un comité de pilotage, chargé de la préparation du projet, composé de représentants de l'ensemble des institutions, a élaboré collectivement son contenu dont les axes structurants ont été approuvés à la fois par les Conseils d'administration des institutions fondatrices et par celui du PRES en septembre 2011.

Depuis l'été 2011, et jusqu'à la première phase de présélection du projet, début novembre 2011, par un jury international, le comité de pilotage de l'IDEX et le Bureau du PRES ont élaboré de concert ce projet. Suite à la présélection du projet et suite aux observations du jury, le dossier a été amélioré et retravaillé afin de rendre une seconde copie qui a été défendue fin janvier 2012.

Maintenant que notre projet a été reconnu et labellisé Initiative d'excellence, nous entrons dans une phase de négociation. La dotation attribuée à chaque projet sera arbitrée dans les semaines et mois à venir avec le Commissariat général à l'investissement, organe gouvernemental rattaché à Matignon et chargé de la mise en place du Grand Emprunt, et l'Agence nationale de la recherche. La physionomie finale de notre projet dépendra naturellement du montant de la dotation qui nous sera attribuée. Par ailleurs, l'ensemble de la communauté universitaire va être associée en permanence afin de mettre en pratique la vision dessinée dans notre projet.

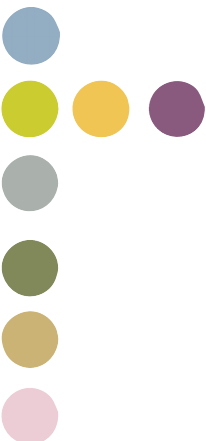
Comment sera organisée l'USPC ?

L'Université Sorbonne Paris Cité sera organisée en :

- quatre Divisions, correspondant chacune à un grand domaine de recherche (Sciences exactes et de l'Ingénieur ; Sciences de la vie et de la santé ; Humanités : arts, lettres, langues ; Sciences sociales et politiques publiques) ;
- Départements disciplinaires qui composeront les Divisions ; les Départements serviront d'ossature au dispositif de recherche et d'enseignement d'excellence en regroupant équipes et unités de recherche autour de thèmes communs et autour de projets fédérateurs ;
- Instituts interdisciplinaires, transversaux aux Divisions, pour permettre à des équipes de différentes disciplines et de différentes Divisions de développer en collaboration leurs travaux scientifiques sur des thématiques communes, à la croisée de plusieurs domaines de recherche.

A l'intersection de la recherche et des formations, les Divisions permettront de constituer de véritables promotions de doctorants, ouvertes aux disciplines nouvelles, et de faciliter la recherche aux interfaces des disciplines.

L'USPC bénéficiera d'un environnement documentaire et technologique de pointe grâce aux à ses nombreuses bibliothèques universitaires et interuniversitaires, aux Équipements scientifiques d'excellence lauréats (Dime SHS, Perinat Collection et Paris-en-résonance) et à l'Infrastructure nationale en biologie santé France Bio Imaging.



Quelles seront les actions clefs de l'USPC en matière de recherche ?

L'organisation de la recherche mettra en valeur l'ambition commune des institutions fondatrices de Sorbonne Paris Cité : promouvoir l'excellence, à travers le financement de projets sélectionnés sur des critères stricts et régulièrement évalués ; permettre à tous les étudiants, depuis la Licence jusqu'au doctorat, de réaliser leurs ambitions intellectuelles et de mettre en œuvre leur projet professionnel.

L'USPC a déjà été distinguée lors des appels à projets des Investissements d'avenir et compte à ce jour 10 Laboratoires d'excellence, 3 Equipements d'excellence, l'IHU Imagine et un IHU prometteur, ainsi que 3 Cohortes.

Une partie des moyens financiers de l'Initiative d'excellence sera affectée aux unités et équipes de recherche sur la base d'appels à projets internes. L'objectif est qu'à terme, un nombre d'équipes de Sorbonne Paris Cité toujours plus grand soient évaluées A+ par l'AERES (de 28 % en 2011 à plus de 50 % en 2016). Des thématiques prioritaires seront préalablement définies par le Conseil de direction de l'Initiative d'excellence en concertation avec les directions des divisions et instituts et/ou sur les recommandations du Conseil scientifique. Les projets seront sélectionnés par ce dernier.

L'USPC lancera des projets internes dotés de 200 à 400k€ (par an et par projet). Des financements seront par ailleurs dédiés à la création d'instituts interdisciplinaires. Afin d'attirer des personnalités scientifiques étrangères dont les travaux sont reconnus comme les plus porteurs, des dotations financières (grants) d'un montant de 500k€ seront créées, sur le modèle des financements du Conseil européen de la recherche.

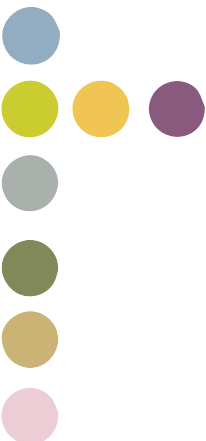
Quelles seront les actions clefs de l'USPC en matière de formation ?

A l'échelon de la licence, deux actions structurantes seront menées. La première consistera à faire de la première année de licence une année de fondation, nécessaire à l'appropriation par un grand nombre des bacheliers des méthodes de travail, de recherche documentaire et de découverte des spécificités de l'enseignement supérieur, appropriation dont le manque actuel explique pour une partie importante le taux d'échec des premiers cycles universitaires.

La seconde résidera dans la construction de double ou triple cursus qui correspondront aux aspirations des étudiants les mieux préparés à l'enseignement supérieur et qui, en même temps, choisiront de ne pas spécialiser leur première formation de façon précoce dans une discipline unique. Par ailleurs, en première année de médecine, sera formulée, aux autorités de tutelle, une proposition d'expérimentation d'une réforme des études médicales très ambitieuse par rapport à la tradition française.

Les Masters seront articulés aux Divisions scientifiques. Les Labex rattachés à ces dernières pourront être moteurs dans la création de nouveaux Masters. Le nombre des Masters organisés en coopération avec des partenaires universitaires internationaux sera sensiblement augmenté à partir du socle constitué par la trentaine de ceux qui existent déjà au sein des institutions fondatrices.

Dans deux domaines spécifiques, la médecine et les sciences et techniques de l'ingénieur, l'organisation de l'enseignement revêtira une forme particulière : celle de « collegium ». Cette forme particulière a été choisie, d'une part, en raison du caractère professionnalisant spécifique à chacun des deux domaines et, d'autre part, pour faciliter la convergence des nombreuses équipes scientifiques et péda-



gogiques concernées en une stratégie unifiée de recherche et de formation. Le « collegium des sciences et techniques de l'ingénieur » regroupera les 3 écoles d'ingénieurs et les 5 IUT des institutions fondatrices pour proposer des cursus complets allant de la licence au doctorat, largement orientés sur les métiers de l'entreprise. Le « collegium de médecine » coordonnera et harmonisera la formation des étudiants en médecine au sein des trois UFR de médecine en tenant compte de la diversité des types de pratiques et de la spécificité des UFR.

De façon très nouvelle en France, l'USPC expérimentera la création de deux "Collèges" à la manière de ceux de l'Université d'Oxford, qui intégreront les trois niveaux de cursus, des équipes de recherche, des logements pour les professeurs et les étudiants, les pratiques sportives et artistiques. L'un de ces Collèges sera installé en Seine-Saint-Denis sur le campus de l'université Paris 13, l'autre dans le centre de Paris, sur le campus Saint-Germain-des-Prés/Quartier Latin

Quelle sera la stratégie de développement international de l'USPC ?

L'USPC lancera une politique ambitieuse de partenariat international. Elle s'appuiera sur les succès existants des institutions fondatrices en matière de développement de doubles diplômes, d'échanges étudiants et de professeurs invités.

Afin d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers, l'USPC créera des chaires d'excellence internationales comme indiqué plus haut. En outre, l'accueil des étudiants étrangers les plus brillants sera facilité par l'attribution, chaque année, de quarante bourses d'excellence internationales, d'un montant de 20k€ par an, sur deux ou trois ans.

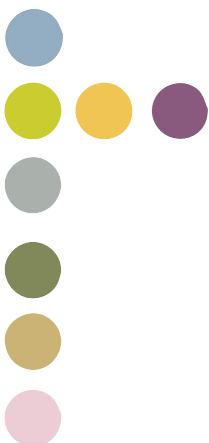
Par ailleurs, des bureaux de représentation permanente de l'USPC seront progressivement ouverts afin de développer une politique active de partenariat avec des pays et institutions ciblées aux Etats-Unis, en Chine, en Inde, en Corée, au Brésil et en Argentine.

Quelle sera la place de l'USPC dans son environnement socio-économique ?

L'USPC jouera un rôle particulièrement actif de diffusion du savoir universitaire avec : la création d'un Centre d'expertise, destiné à irriguer le débat public à partir des travaux originaux des chercheurs et enseignants-chercheurs ; la création des Presses Universitaires Sorbonne Paris Cité, pôle d'édition multidisciplinaire qui regroupera les presses universitaires des institutions fondatrices ; l'organisation d'activités culturelles à la fois pour la communauté académique et étudiante et pour la communauté sociale au sein de laquelle elle déploiera ses activités.

L'articulation étroite entre Sorbonne Paris Cité et le monde économique sera particulièrement renforcée dans quatre domaines :

- l'adaptation des cursus de formation des jeunes aux besoins des emplois et l'intensité de l'interface organisée par Sorbonne Paris Cité entre les diplômés et les recruteurs, de la licence au doctorat ;
- la création par Sorbonne Paris Cité d'une offre de formation tout au long de la vie professionnelle en entreprise, ancrée dans les résultats les plus récents de la recherche scientifique et technologique ;



- l'imbrication de la recherche publique menée dans l'Université Sorbonne Paris Cité et la R&D des entreprises ainsi que la valorisation de la recherche universitaire et le transfert de technologie opérés via la SATT Ile-de-France Innov, lauréate du concours organisé par le CGI dans ce domaine ;
- l'accentuation de l'investissement des entreprises dans le financement de Sorbonne Paris Cité via les contrats de recherche, la rémunération de prestations de service, le sponsoring des formations et le mécénat d'entreprise.

Compte tenu de l'importance du secteur "Sciences de la vie et santé" de Sorbonne Paris Cité, l'engagement déjà décidé de l'AP-HP dans le processus de création de la future Université constitue un atout décisif. La direction générale de l'AP-HP a accepté de participer activement à la gouvernance de l'IDEX.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Dans les semaines qui viennent, des séances publiques d'information à destination de l'ensemble de la communauté universitaire de Sorbonne Paris Cité seront organisées. Ces séances auront pour objectif de répondre à l'ensemble des questions des chercheurs, enseignants chercheurs et étudiants, ainsi que du personnel administratif et technique des institutions fondatrices. Elles auront lieu dans l'ensemble des établissements fondateurs de Sorbonne Paris Cité.

Parallèlement, le montant de la dotation attribuée au projet sera négocié avec le Commissariat général à l'investissement et l'ANR. La dotation publique nécessaire à la mise en œuvre du projet de Sorbonne Paris Cité est estimée à un montant total d'un milliard et trois cents millions d'euros, ce qui devrait générer un budget annuel pérenne d'environ quarante-cinq millions d'euros. Les institutions fondatrices et nos partenaires institutionnels d'une part, les entreprises et les collectivités locales d'autre part, compléteront cette somme deux fois afin d'atteindre un budget annuel à 4 ans de près de 140M€ par an.

Toutes les parties prenantes au projet seront mobilisées pour construire la nouvelle université et mettre en place notre projet : personnels administratifs et techniques, personnels de bibliothèques, chercheurs et enseignants chercheurs, étudiants des huit institutions. Une fois la dotation attribuée, les premiers groupes de travail thématiques et métiers seront constitués afin de faire émerger ensemble l'organisation nouvelle et les changements à mettre en

œuvre. Si l'ensemble des partenaires se sont accordés sur de grands principes et une vision commune - construire une université de recherche et de formation - les modalités pour y parvenir seront définies collégialement. Chacun et chacune d'entre nous aura sa place et aura voix au chapitre. Il est entendu que l'ensemble des statuts des personnels sera préservé.

La gouvernance de l'Initiative d'excellence, resserrée mais représentative des forces de Sorbonne Paris Cité et de ses partenaires, sera également mise en place et conduira la transformation du PRES en université unifiée. Cette université unifiée sera une université de droit commun, respectant les principes de collégialité et de démocratie académique. La gouvernance de l'Initiative d'excellence comprendra un Conseil de direction de 16 membres et une Direction exécutive. Un Conseil scientifique et un comité d'audit seront institués. Un International Advisory Board apportera au Conseil de direction la comparaison nécessaire entre les grandes orientations stratégiques du projet et celles des meilleures universités mondiales. Outre le Conseil scientifique, la gouvernance académique sera assurée au niveau des divisions et des départements ou instituts de l'Initiative d'excellence. Un Sénat académique sera créé. Cette gouvernance sera mise en place en associant l'ensemble des chercheurs, enseignants chercheurs, personnels de bibliothèques, personnels administratifs et techniques, étudiants.

